

La Lettre

de la CAPEB

LA LETTRE
D'INFORMATION
HEBDOMADAIRE
DU RÉSEAU

N°
1000
26 avril 2019

1997 ▶ 2019



22 ANS

D'INFORMATIONS!

STATUT DU CONJOINT COLLABORATEUR

L'ACTUALITÉ

NUMÉRO 1000 : VOTRE LETTRE HEBDOMADAIRE FÊTE SES 22 ANS !

Depuis le 26 janvier 1997, La Lettre s'emploie à informer et à alerter le Réseau de la CAPEB.



1000 numéros pour vous informer, vous alerter, vous conforter et nourrir votre appartenance au 1^{er} Réseau de l'artisanat du bâtiment : celui de la CAPEB !

En 1997, il n'y avait guère que les circulaires pour informer les CAPEB départementales et régionales. Internet n'existait pas et les newsletters non plus. Au sein du Réseau de la CAPEB, l'information était transmise sur papier par des circulaires souvent épaisses et difficiles à lire, et par des courriers que le Président confédéral adressait à ses collègues départementaux. À défaut, il fallait attendre la tenue des grandes commissions nationales pour s'informer. Le Bâtiment Artisanal complétait, comme il le fait toujours, ces moyens d'information en direction des chefs d'entreprise de l'artisanat du bâtiment mais, contrôle OJD oblige, sans pouvoir aborder les sujets d'une manière totalement syndicale.

C'est pour faciliter la vie des élus et des collaborateurs départementaux et régionaux qu'il a été décidé, il y a 22 ans, de créer un support d'information qui leur est entièrement dédié.

La Lettre a été conçue volontairement brève et directe tant dans sa forme (4 pages) que dans son contenu avec le souci d'informer « vite et bien ». Dès le départ, La Lettre s'est voulue avant tout utile en mettant en évidence les sujets d'actualité ayant un impact sur les entreprises artisanales du bâtiment, alertant ainsi les CAPEB départementales sur les problématiques susceptibles de susciter des questions de la part des adhérents.

La Lettre, c'est aussi, dès 1997, une prise de position chaque semaine sur un sujet du moment et, en cela, une source d'arguments pour tous les responsables syndicaux du Réseau.

Par ailleurs, le support s'est toujours attaché à préciser les grands rendez-vous et événements de la Confédération afin que l'ensemble du Réseau en soit bien informé mais

également pour rappeler que les responsables nationaux de la CAPEB se démènent partout dans les instances nationales, auprès des parlementaires et des cabinets ministériels pour faire aboutir les revendications de leurs collègues.

Dans le même esprit, La Lettre publie systématiquement les expériences et les initiatives heureuses des CAPEB départementales dont elle a connaissance afin de valoriser les bonnes idées qui peuvent servir à tous.

La Lettre version 2019 poursuit toujours ces mêmes objectifs : expliquer les positions syndicales de la CAPEB sur des sujets toujours plus nombreux qui percutent la vie des entreprises artisanales du bâtiment. En cela, La Lettre est l'outil confédéral d'information et d'alerte pour éclairer tous les collaborateurs, tous les militants, toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans notre Réseau dans le but de défendre les intérêts collectifs de toutes les entreprises artisanales du bâtiment. C'est pourquoi le ton de La Lettre est volontairement libre et souvent sans nuance, ce qui ne serait pas possible si ce support s'adressait à un public plus large que celui des collaborateurs et des membres des Conseils d'administration départementaux et régionaux du Réseau.

Initialement fabriquée « à la mano » dans les bureaux de la Confédération, La Lettre a ensuite été maquettée par une agence. Elle a connu plusieurs maquettes et a fini par devenir complètement dématérialisée. Aujourd'hui, un site internet lui est entièrement dédié et permet de la lire en ligne ou à partir d'un pdf de 4 pages, à la convenance de chacun.

Bonne lecture donc !

Dominique FRICHOT, Rédactrice de La Lettre.

FORMATION

→ FAF DES INDÉPENDANTS : VERS UNE RÉORGANISATION MAJEURE ?

Les difficultés du FAFCEA et des Conseils de formation des Chambres de Métiers ont conduit le Ministère du Travail à missionner l'IGAS pour évaluer les dispositifs de formation des chefs d'entreprise indépendants et faire des propositions pour améliorer leur gestion, leur financement ainsi que leurs modalités de suivi et de contrôle.

Cette mission semble préfigurer une nouvelle organisation des FAF des indépendants.

En effet, Mme Pénicaud souhaite que les difficultés rencontrées par le FAFCEA soient mises à profit pour revoir la cohérence des dispositifs existants et, en particulier, harmoniser les contributions des

indépendants à la formation professionnelle, contributions qui varient aujourd'hui selon leur statut.

La Ministre du Travail souhaite, au passage, simplifier le dispositif de collecte et de répartition des fonds, en réponse, espérons-le, à une préoccupation soulignée par le FAFCEA dont les ressources ont diminué de moitié à la suite du transfert de la collecte aux Urssaf.

On ne s'étonnera donc pas que l'IGAS soit aussi missionnée pour étudier l'opportunité d'un rapprochement ou d'une fusion des 8 FAF gérant la formation des indépendants.

L'IGAS doit rendre son rapport au plus tard le 30 juin. À suivre donc de très près !



ÉCONOMIE

→ ÉPARGNE SALARIALE : UNE PRATIQUE ENCORE PEU RÉPANDUE DANS LES PME

56 % des salariés des entreprises françaises, toutes tailles confondues, disposent d'un dispositif d'épargne salariale, qu'il s'agisse d'intéressement ou de participation.

Mais cette part est seulement de 22 % pour les salariés des PME, 11 % dans les entreprises comptant moins de 50 salariés. Et parmi ceux qui bénéficient d'un tel dispositif, seulement 15 % ont perçu une prime. En cause ? le coût du forfait social qui était encore de 20 % en 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2019, ce forfait social a été supprimé pour toutes les entreprises de moins de 250 personnes, ce qui devrait contribuer à augmenter

le pourcentage de salariés concernés. L'État a également pris conscience que la mise au point administrative d'un accord d'intéressement ou de participation était compliquée pour le chef d'une petite entreprise qui n'a pas de DRH.

C'est pour lever ce frein que le Ministère du Travail a mis en ligne sur son site internet une série de questions/réponses permettant aux chefs d'entreprise de savoir quels sont les éléments qui doivent être précisés dans leur accord collectif. Sont disponibles également sur le site deux modèles d'accord pour leur simplifier la tâche : l'un pour l'intéressement et l'autre pour la participation.



→ ESSOC : UN GUIDE PRATIQUE POUR LES INTERVENANTS

Le permis d'expérimenter prévu par la loi Essoc (pour un État au Service d'une Société de Confiance) a soulevé bien des interrogations de la part des professionnels.

En effet, si son objectif est de favoriser la réalisation des projets de construction ainsi que l'innovation, les moyens et les modalités de mise en œuvre de ce nouveau permis restaient flous. Certes, les travaux de réécriture du Code de la Construction avancent bien. Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique auquel la CAPEB participe, y contribue largement.

Une première ordonnance est parue et une seconde est programmée pour le début 2020. C'est surtout la possibilité de recourir à des solutions alternatives à la réglementation qui a soulevé des questions. Et c'est en cela que le guide d'application que l'État a fait paraître est le bienvenu pour les entreprises ! Il présente la procédure que les entreprises doivent suivre pour pouvoir mettre en œuvre des solutions qui auront un résultat équivalent à celui qu'elles auraient obtenu si elles s'étaient conformées à la réglementation.

Ainsi, la loi Essoc instaure, pour les intervenants dans l'acte de construire, une obligation de résultats et non plus de moyens. C'est toute une logique différente qui va désormais prévaloir. Pas sûr toutefois que ces nouvelles modalités soient pertinentes et s'adaptent facilement aux chantiers des entreprises artisanales du bâtiment. Mais si cela devait être le cas, une chose est certaine : les entreprises devront s'adapter et s'habituer. La CAPEB aura alors un rôle important pour les accompagner dans ce changement majeur de perspective.



GOVERNEMENT

→ OUVERTURE DES « CHANTIERS DE FRANCE »

L'incendie qui a dévasté la cathédrale Notre-Dame a mis en évidence les limites de notre système d'apprentissage et de notre dispositif d'orientation.

On ne peut que déplorer aujourd'hui le manque de moyens disponibles pour former des jeunes en grand nombre et notamment dans des métiers qui vont être incontournables dans la reconstruction de Notre-Dame : les charpentiers, les couvreurs, les tailleurs de pierre.

La presse redécouvre aujourd'hui ces savoir-faire ancestraux pour s'apercevoir que s'ils existent encore, les potentiels de relève sont maigres.

L'État en a bien conscience et d'ailleurs, le Président de la République a lancé l'opération intitulée « Chantiers de France » destinée à booster la formation et l'apprentissage dans les métiers du patrimoine et du bâtiment. On ne s'en plaindra pas, nous qui n'avons cessé de réclamer plus de moyens pour pérenniser les métiers de l'artisanat du bâtiment, naturellement présents sur les marchés du patrimoine !

Le Président de la CAPEB, qui participait à la réunion de lancement de cette grande opération, a appelé le Gouvernement à agir également sur l'orientation des jeunes qui, trop souvent, ne valorise pas suffisamment les métiers du bâtiment.

Il a également appelé le Gouvernement à ne pas négliger la qualification des professionnels qui seront sélectionnés pour travailler à la restauration de la cathédrale (d'autant qu'un appel d'offres européen sera lancé) et à ne pas faire appel au travail détaché, rappelant que la France compte beaucoup d'entreprises compétentes qu'il faudra faire travailler sur ce chantier.

Pour sa part, Jean-Christophe Repon, Président du CCCA-BTP a proposé que ce chantier hors norme fasse l'objet d'une action de formation en situation de travail pour les apprentis, soulignant que cette reconstruction suscite un élan très fort de la part des jeunes qui seront très fiers d'y contribuer.

→ GRAND DÉBAT NATIONAL : ENFIN LA SORTIE ?

Au moment où nous bouclons ce numéro, le Président de la République n'a pas encore annoncé les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux attentes des Français suite au Grand Débat National.

Son allocution était prévue ce jeudi soir. Mais la teneur de l'enregistrement qu'il avait fait le jour où Notre-Dame de Paris a brûlé, a fuité dans la presse. On sait ainsi que le Chef de l'État devrait annoncer la création d'une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu afin d'accroître la progressivité de l'impôt et répondre de cette manière à l'une des plus fortes revendications du Grand Débat National : la baisse des impôts, notamment des classes moyennes. Répondant à une autre demande, Emmanuel Macron devrait annoncer la suppression de l'ENA et de l'École nationale de la magistrature et la fin des suppressions d'écoles et d'hôpitaux d'ici la fin de son quinquennat. En réponse au sentiment d'une baisse de la qualité et de la proximité

des services publics, pointée très fortement dans ce Grand débat, le Président de la République pourrait aussi annoncer une nouvelle étape de décentralisation destinée à « simplifier le millefeuille » de l'organisation actuelle.

Par ailleurs, les revendications d'ordre social ont été nombreuses et pour y répondre, le Chef de l'État proposerait de réindexer les retraites inférieures à 2000 € sur l'inflation, de pérenniser la prime exceptionnelle défiscalisée, et d'instaurer une grande conférence sociale pour permettre aux partenaires sociaux de poursuivre le grand débat sur ces sujets.

Les 54 propositions de l'U2P

À l'occasion du Grand débat, l'U2P avait organisé 42 réunions pour recueillir les attentes des artisans, commerçants et professions libérales. Une mobilisation sans précédent auprès des entreprises de proximité qui a permis à l'U2P d'avancer 54 propositions.

La demande la plus forte des entreprises de proximité est la mise en place d'une équité fiscale entre les professionnels effectuant le même métier et une réduction drastique des prélèvements obligatoires, impôts, taxes et cotisations sociales, tant en nombre et qu'en niveau.

Ces réunions ont également permis de confirmer que les priorités mises en avant par les chefs d'entreprise sont de garantir des services publics de proximité, de créer du lien social, et de développer les emplois non délocalisables.

L'U2P appelle maintenant les Pouvoirs publics à s'emparer de toutes ces propositions et à les mettre en œuvre.





COMMUNICATION

→ JOURNÉES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL

La sécurité routière organise du 13 au 17 mai les journées de la sécurité routière au travail.

Ce site présente des exemples d'initiatives prises par des acteurs du monde du travail pour prévenir les accidents de la route. Il comporte également toute une série d'outils de sensibilisation que les entreprises sont invitées à utiliser. Elles y trouveront bien sûr des affiches et des flyers (personnalisables avec un logo), mais aussi des supports plus ludiques comme des quizz et des mini tests.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site que la sécurité routière a créé pour l'occasion.

On rappellera que l'Institut IRIS-ST a également développé des outils de sensibilisation à ces risques routiers à l'attention des entreprises artisanales du bâtiment. Sont ainsi disponibles sur le site d'IRIS des mémos, une check-list et des affiches.

Enfin, rappelons également que la Fondation de la route, qui était présente au JPC à Nice, peut intervenir si les CAPEB souhaitent organiser un événement dans leur département. (voir notre actualité du 26 novembre dernier sur ARTUR).

ÉCONOMIE

→ LES RETARDS DE PAIEMENT SONT TOUJOURS AUSSI PÉNALISANTS

La DGCCRF a présenté son bilan pour l'année 2018 et constate que le délai de paiement moyen est passé de 12,6 jours début 2016 à 10,7 jours mi 2018.

Il faut dire que les contrôles menés sont aujourd'hui plus rigoureux et plus nombreux. Ainsi, le nombre d'amendes infligées a doublé en un an. Les entreprises privées ne sont pas les seules à avoir subi les foudres de la DGCCRF. Une centaine d'entreprises publiques ont été contrôlées et si seulement 7 amendes ont été décidées, elles se sont élevées à 1,1 M€.

S'agissant des marchés publics, le site internet de la DGCCRF mentionne clairement le nom des mauvais payeurs ainsi que les sanctions les plus significatives.

Il est déplorable de constater chaque année que les délais de paiement sont trop souvent bafoués et encore plus que ces retards sont la cause de 25 % des faillites d'entreprises!

L'État lui-même admet que si ces délais étaient respectés, les TPE/PME pourraient disposer de quelques 16 milliards de trésorerie supplémentaires, ce qui est loin d'être une paille! Or, le dernier baromètre Sllsy/YouGov montre que les petites entreprises sont encore payées avec plus de 23 % de retard par rapport au délai légal de 60 jours. 40 % des TPE ont déjà été mises en péril à cause de ces retards. Et le même baromètre relève que si une partie des mauvais payeurs a des difficultés financières (45 % des cas), une autre partie tout aussi conséquente (40 %) n'a aucune

excuse valable et fait preuve tout simplement de mauvaise foi!

La dématérialisation des factures est peut-être une porte de sortie pour les petites entreprises. Celles qui se sont équipées pour gérer la facturation de leurs clients de cette manière sont nombreuses (60 %) à constater une nette amélioration des rentrées de leurs créances.

17,2 MILLIONS D'EUROS

D'AMENDES ONT ÉTÉ INFLIGÉES EN 2018 POUR RETARDS DE PAIEMENT.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral se réunissait en cette fin de semaine et devait procéder au renouvellement des membres du Bureau confédéral (voir ci-dessous rubrique Réseau), tirer les enseignements de l'assemblée générale et examiner nombre de dossiers d'actualité, à commencer par les négociations paritaires en cours.

RÉSEAU

→ LES ÉLECTIONS AU BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Conseil d'administration qui se réunissait en cette fin de semaine a procédé à l'élection des membres du Bureau confédéral dont les postes étaient renouvelables cette année. Ces postes étaient occupés jusqu'ici par Albert Quénet, en tant que premier vice-président, Gilles Chatras en tant que Secrétaire confédéral adjoint et Jean-Marc Desmedt en tant que Trésorier confédéral.

À l'issue de ces élections, le nouveau Bureau confédéral se compose de la manière suivante :

- Président : Patrick Liébus
- Premier vice-président en charge des questions sociales : Jean-Christophe Repon
- Vice-présidente en charge des questions économiques : Sabine Basili
- Vice-président en charge du Réseau : Dominique Métayer
- Secrétaire confédéral : Jean-Jacques Châtelain
- Secrétaire confédéral adjoint : Gilles Chatras
- Trésorière confédérale : Corine Postel
- Trésorier confédéral adjoint : Michel Dumon

Par ailleurs, le Président de la Commission d'Arbitrage étant élu pour un an, Christian Brunet a été reconduit dans cette mission.